

Le 8 février 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 8 février 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

29-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 25 janvier 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

30-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2010.

Approbation des dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

31-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 31 janvier 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise à cette même date, ainsi qu'au journal des salaires du mois de janvier 2010, totalisant une somme de 809 880,93 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 763 932 \$.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Assurances de la Ville - Renouvellement

32-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUELER, pour la période du 1^{er} février 2010 au 1^{er} février 2011 :

- 1) Après de la Mutuelle des Municipalités du Québec, la police d'assurance *La Municipale* de la Ville de La Pocatière, numéro MMQP-03-014085, portant sur les couvertures suivantes : assurance des biens, perte de revenu, responsabilité civile, erreurs et omissions, crime, et automobile;
- 2) Après de la compagnie Lloyd's, la police d'assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire, portant le numéro MMQ UMBP-03-014085007 (JH0064);
- 3) Après de AXA Assurances inc., sa participation au contrat collectif d'assurance portant le numéro 7103100, couvrant les bris de machines;
- 4) Après de AXA Assurances inc., sa participation au contrat-cadre numéro 9225399, relatif à la couverture accident pour les bénévoles et les brigadiers scolaires;
- 5) Après de AXA Assurances inc., sa participation au contrat-cadre numéro 9225397, relatif à la couverture accident pour les pompiers volontaires et les premiers répondants;

DE DÉCRÉTER, pour le paiement de ces assurances, une dépense de 135 973 \$, toutes taxes en sus, payable à Ultima, Assurances et services financiers;

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Taillefer à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Réfection de trottoirs 2009 – Travaux additionnels – Libération partielle de la retenue

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Agrandissement et réaménagement de la caserne des pompiers – Services professionnels en ingénierie

33-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement à la firme NORAM Experts-conseils inc., à même les sommes disponibles à cette fin au règlement d'emprunt numéro 8-2009, de services additionnels au montant de 1 500 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 8-2009.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

**Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière –
Achat d'un serveur et transfert des données**

34-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat, chez Informatique IDC, de La Pocatière, d'un serveur dédié aux opérations de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, tel que décrit à la soumission numéro 20074, datée du 19 janvier 2010 et de décréter à cette fin une dépense de 5 233 \$, toutes taxes en sus;

D'ACCEPTER l'offre de services de GFI Solutions d'affaires pour le transfert de données dans le nouveau serveur de la Cour municipale commune, le tout tel que décrit à la proposition numéro P7-42070-2010-1, datée du 20 janvier 2010, et de décréter à cette fin une dépense de 2 500 \$, toutes taxes en sus;

DE PAYER ces dépenses à même un emprunt de 8 341,98 \$ (coût net) au fonds de roulement de la Ville, remboursable sans intérêt, au moyen de deux versements annuels égaux et consécutifs, comme suit :

8 février 2011	4 170,99 \$
8 février 2012	4 170,99 \$

QUE les remboursements au fonds de roulement soient payés soit par le surplus libre de la Ville soit par les sommes prévues à cette fin aux prévisions budgétaires de l'année où le versement est dû. Le conseil municipal pourra toutefois, par résolution, modifier à la hausse le montant desdits versements afin de rembourser par anticipation ledit emprunt;

D'AUTORISER M^{me} Louise Dussault, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au fonds de roulement de la Ville.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

**Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière –
Achat d'un écarteur hydraulique et de tuyau**

CONSIDÉRANT que cet achat a été prévu aux dépenses en immobilisation 2010 du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Dubé, dans une fiche synthèse datée du 2 février 2010;

35-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat chez Aréo-Feu ltée, de Longueuil, pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, d'un écarteur hydraulique « Transformer II » et de tuyau jumelé hydraulique, le tout tel que décrit à la soumission numéro 70605, datée du 27 octobre 2009;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 11 737,10 \$, toutes taxes en sus, payable à même un emprunt de 12 661,40 \$ (coût net) au fonds de roulement de la Ville, remboursable sans intérêt, au moyen de trois versements annuels égaux et consécutifs, comme suit :

8 février 2011	4 220,47 \$
8 février 2012	4 220,47 \$
8 février 2013	4 220,46 \$

QUE les remboursements au fonds de roulement soient payés soit par le surplus libre de la Ville soit par les sommes prévues à cette fin aux prévisions budgétaires de l'année où le versement est dû. Le conseil municipal pourra toutefois, par résolution, modifier à la hausse le montant desdits versements afin de rembourser par anticipation ledit emprunt;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je soussigné, Michael Schmouth, directeur général et greffier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au fonds de roulement de la Ville.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

**Centre régional de services aux bibliothèques publiques du
Bas-Saint-Laurent inc. - Cotisation annuelle 2010-2011 et licence Multilis**

36-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER le renouvellement, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, de l'entente liant la Ville de La Pocatière au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent inc., relativement aux services rendus par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent à notre bibliothèque municipale, soit la fourniture de livres ainsi que l'utilisation et le soutien pour le logiciel Multilis, de décréter à cette fin une dépense de 19 749,13 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Domaine Angélique - Programme Accès-Logis - Contribution de la Ville

CONSIDÉRANT que l'ancien Foyer Sainte-Anne a été recyclé en habitation communautaire dans le cadre du Programme Accès-Logis de la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT l'intention manifestée par la Ville, aux termes de la résolution numéro 18-2004, de soutenir cette réalisation;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, le 18 avril 2005, le règlement numéro 6-2005 visant la création d'un programme complémentaire au Programme Accès-Logis Québec de la Société d'habitation du Québec et que ce règlement est entré en vigueur le 9 juin 2005;

37-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER, en vertu du règlement numéro 6-2005 de la Ville de La Pocatière, visant la création d'un programme complémentaire au Programme Accès-Logis Québec de la Société d'habitation du Québec, le versement d'une somme de 13 000 \$ à l'Office municipal d'habitation, soit la participation de la Ville dans la contribution exigée du milieu pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, en regard des travaux de transformation de l'ancien Foyer Sainte-Anne en habitation communautaire connue sous le nom de Domaine Angélique;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Travaux publics – Vente d'un épandeur à sel et abrasif

38-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Danielle Caron, greffière, à procéder à un appel d'offres d'achat pour l'épandeur de sel et d'abrasif des Travaux publics, de marque Tenco, modèle TC-12-C, année 1989;

QUE l'avis à paraître dans le journal Le Placoteux, à cet effet, précise que la vente sera consentie sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur, et que ce dernier devra assumer toutes taxes en sus.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la parution de cet avis, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

**Carré Bon Accueil – Projet de développement résidentiel –
Vente d'une parcelle de terrain à 9212-3025 Québec inc.**

39-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à 9212-3025 Québec inc. une parcelle de terrain située en la Ville de La Pocatière, connue et désignée au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière comme étant formée d'une partie du lot numéro 91-4-1, d'une superficie de 2 785,9 mètres carrés, et d'une partie du lot numéro 94-2-14, d'une superficie de 188,55 mètres carrés;

QUE cette vente soit consentie en considération d'une somme de 6 722 \$, toutes taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

QUE le projet de contrat de vente préparé par M^e Louis Garon, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte, et contenant notamment une obligation de rétrocession de cette parcelle de terrain dans l'éventualité où l'acquéreur ne réaliserait pas son projet de développement résidentiel dans les deux ans de la signature de l'acte de vente, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Acquisition par la Ville d'un terrain appartenant
au Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Promesse d'achat**

40-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER au Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, que la Ville de La Pocatière promet d'acheter, aux conditions énoncées à la lettre du Diocèse datée du 11 novembre 2009, mais au prix offert dans celle du 17 décembre 2009, un terrain situé au sud-est de la Villa Saint-Jean, formé d'une partie des lots 121-1-1, 121-2 et 122-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et ayant une superficie de 32 614,9 mètres carrés, tel qu'il appert du plan dressé par l'arpenteur-géomètre Guy Marion en date du 9 novembre 2009, sous le numéro 1851 de ses minutes. Le terrain devra être livré, lors de la vente, dans le même état où il se trouvait lors de la promesse d'achat;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Implantation d'une station mer à La Pocatière – Entente avec le
Cégep de La Pocatière et le Centre local de développement du Kamouraska**

41-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente à intervenir entre le Cégep de La Pocatière, le Centre local de développement du Kamouraska et la Ville de

La Pocatière, précisant les mandats et responsabilités de chacune des parties dans la mise en place, sur le terrain de la Maison touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, d'une Station mer du Réseau des haltes marines de la route des Navigateurs du Bas-Saint-Laurent;

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées - Demande de subvention

42-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation, à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de subvention dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, en vue des activités du terrain de jeux à la saison estivale 2010;

D'AUTORISER M^{me} St-Hilaire à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programme Emplois d'été Canada 2010 - Demande de soutien financier

43-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des immeubles et équipements municipaux, à présenter et signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2010, afin de pourvoir à un programme d'entretien paysager et d'embellissement nécessitant l'embauche d'un horticulteur et d'un aide-horticulteur.

Cégep de La Pocatière - Activité triathlon – Autorisation de circuler dans les rues de la Ville

44-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Cégep de La Pocatière à tenir, dans les rues de la Ville, une activité triathlon, le mercredi 5 mai 2010, à compter de 17 h, à charge de respecter sur tout le tracé emprunté, les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour les rues sous sa juridiction;

DE PERMETTRE la sortie, à cette occasion, de deux pompiers et deux camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Représentation du conseil – Office municipal d'habitation de La Pocatière

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Daniel Dubé à titre de représentant de la Ville de La Pocatière au sein du conseil d'administration de l'OMH de La Pocatière a pris fin le 2 novembre 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler cette vacance;

45-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille à titre de représentante du conseil municipal de la Ville de La Pocatière au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, pour compléter le mandat de 3 ans de M. Daniel Dubé, soit à compter de ce jour jusqu'au 5 décembre 2010;

QUE les frais encourus par M^{me} Bellefeuille, le cas échéant, dans le cadre de cette représentation, lui soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Représentation du conseil – Comité Loisirs Ville-Paroisse

46-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière soit représentée au sein du Comité Loisirs Ville-Paroisse par MM. les conseillers Steve Leclerc et Claude Brochu;

QUE les frais encourus par MM. Leclerc et Brochu, le cas échéant, dans le cadre de cette représentation, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Contrôleur des animaux – Prolongation du contrat de M. Pierre Saindon

47-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'entente de services conclue avec M. Pierre Saindon en regard de la fonction de contrôleur des animaux, qui devait prendre fin le 31 décembre 2009, soit prolongée pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 12 février 2010, aux mêmes conditions;

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Contrôleur des animaux – Entente de services

48-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M^{me} Danielle Picard, de La Pocatière, contrôleur aux fins de l'application du règlement numéro 15-2000 de la Ville de La Pocatière, soit le règlement concernant les animaux, et ce, à compter du 9 février 2010;

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente à signer avec M^{me} Picard pour les services rendus à ce titre, et d'autoriser M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Résolution d'appui – Démarche visant à faire proclamer la Ville de Mont-Joli « Capitale des murs peints à l'Est de Québec »

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2002 naissait le concept d'une galerie de fresques à Mont-Joli et qu'à peine sept ans plus tard le circuit compte déjà 19 œuvres mettant en évidence tant l'histoire que le patrimoine et le potentiel artistique de cette ville;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la communauté d'affaires du milieu au projet, de même que l'appui manifesté par la population à une initiative qui nourrit le sentiment d'appartenance des Mont-joliennes et Mont-joliens;

CONSIDÉRANT les retombées économiques importantes et l'attraction considérable exercées par le circuit de fresques sur l'activité touristique à Mont-Joli et dans la région;

CONSIDÉRANT le caractère hautement distinctif et l'originalité de la démarche initiée par la corporation *Les Murmures de la Ville*;

CONSIDÉRANT que la présence du circuit de fresques mont-jolien, auquel s'ajoutent chaque année de nouvelles œuvres constituant autant de chapitres de l'histoire de la ville, enrichit le produit touristique de la région et contribue à l'attraction de même qu'à la rétention des visiteurs;

CONSIDÉRANT le rayonnement régional, québécois et même international du circuit de fresques mont-jolien;

CONSIDÉRANT l'impact majeur découlant de l'obtention d'un appui sans équivoque de l'ensemble des partenaires régionaux sur l'évolution d'un dossier;

POUR CES MOTIFS,

49-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la Ville de Mont-Joli dans sa démarche pour être reconnue « Capitale des murs peints à l'Est de Québec », reconnaissant ainsi l'unicité et le caractère novateur du circuit de fresques initié par la corporation *Les Murmures de la Ville*, et encourageant sa mise en valeur sur l'échiquier touristique.

Centre des ressources municipales en relations du travail et ressources humaines – Formation sur les nouvelles dispositions de la Loi sur l'équité salariale

50-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Lise Garneau et M^{me} Louise Lacoursière, conseillères, et M. Michael Schmouth, directeur général, à participer à la formation offerte par le Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines, traitant des nouvelles dispositions de la *Loi sur l'équité salariale*, dispensée à Québec, le 12 mars 2010;

QUE les frais encourus par M^{me} Garneau et M^{me} Lacoursière, pour leur participation à cette formation, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville, et que les frais encourus par M. Schmouth lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Journée de formation Lean Service 2009-2010

51-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à assister à la journée de formation sur l'approche Lean Service 2009-2010, offerte par Fujitsu Solutions Lean, laquelle aura lieu à Québec, le 25 février 2010;

QUE les frais encourus par M. Schmouth pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Terrain faisant l'objet de la promesse d'achat envers le Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Localisation et utilisation ultérieure
- ✓ Vente du tracé de rue faisant partie de la rue du Carré Bon Accueil
- ✓ Coûts de la programmation loisirs – Documents d'analyse disponible auprès du directeur général
- ✓ Domaine Angélique – Participation de la Ville – 5^e versement sur un engagement de 10 ans – Rentabilité – Autres obligations financières de la Ville en vertu du Programme Accès-Logis
- ✓ Filets pour la pratique du golf – Enlevés très vite après la séance du conseil
- ✓ Lumières à la piste de patins à roues alignées – Fermeture à 11 h - Indépendant des lumières du Parc Desjardins intergénérationnel – À fermer le soir aussi

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

52-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 30.